



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 15 DEC 2023

ID : 087-218717809-20231207-2023049-DE

2023-049

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le 7 décembre

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

en exercice -23-
présents 20
votants 22

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. HAU, M. CHAUGNY

Pouvoirs : Mme PAGLIONE BISMUTH donne pouvoir à Mme BESSE, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BENARD.

Monsieur Franck PREUILH a été élu secrétaire de séance.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame Patricia ROCHETEAU du conseil municipal et du CCAS, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du CCAS.

Le remplacement d'un membre élu est prévu à l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles, 3 hypothèses sont possibles :

- le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège. Il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.
- la liste ne comporte plus de noms, le(s) siège(s) laissé(s) vacant(s) sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections municipales. En cas d'égalité, le siège est attribué au plus âgé des candidats.
- Il n'y a plus de candidat sur aucune des listes, il est alors procédé au renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus et donc à une nouvelle élection au sein du conseil municipal.

Compte tenu qu'il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, Madame le Maire indique qu'il doit être procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Madame le Maire indique qu'elle est présidente de droit et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 15 DEC 2023

ID : 087-218717809-20231207-2023049-DE

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juin 2020 le conseil municipal a fixé le nombre d'administrateurs à 10 dont 5 sont élus par le conseil municipal et 5 nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il est proposé de procéder à l'élection des membres issus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Les listes de candidats sont les suivantes :

-Liste : Bernadette FOUCAUD, Fabienne BESSE, Béatrice LE GUEN, Eliane LAURENT, Karine DA SILVA, Franck PREUILH)

-Liste : Hélène DELOS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

-Liste : 18 voix (Bernadette FOUCAUD, Fabienne BESSE, Béatrice LE GUEN, Eliane LAURENT, Karine DA SILVA, Franck PREUILH)

-Liste : 4 voix (Hélène DELOS)

Sont élus :

- 1- Bernadette FOUCAUD
- 2- Fabienne BESSE
- 3- Béatrice LE GUEN
- 4- Eliane LAURENT
- 5- Hélène DELOS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 13/12/2023
Qualité : MAIRE